

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 0

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mardi 24 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N°1 - Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. Ladislas POLSKI
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINDRALAMBO

ABSENT(E)S : /

Secrétaire de séance : Mme Lina BEN HAMIDA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

N° 1

Rapporteur : **Monsieur le Maire**

Direction : **Direction générale**

Objet : **Rapport d'Orientations Budgétaires 2025**

Domaine : **7 - Finances locales - 7.1.6 ROB**

Mes chers collègues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1,

VU les nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales prévues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, le rapport du débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un débat,

Considérant le document ci-joint réalisé pour servir de base aux échanges de l'assemblée municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Prend acte** de la tenue du débat en conseil municipal sur les orientations budgétaires 2065 et de la production du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026, joint à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Lina BEN HAMIDA,

Ladislav POLSKI,

Secrétaire de séance

Maire de La Trinité



Il s'agit d'un débat, aucun vote n'est suscité

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 006-210601498-20260410-DEL1_ROB26-DE

Reçu en préfecture



VILLE DE

LA TRINITÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Rapport d'orientations budgétaires 2026

Budget principal et budgets annexes de la commune

La maîtrise budgétaire pour un avenir serein

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL1_ROB26-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES : QUELLES SONT LES REGLES ? 4

PREMIERE PARTIE : LA MAITRISE BUDGETAIRE 6

1. CONTEXTE, ANALYSE SYNTHETIQUE DE LA SITUATION ET IMPACTS POUR LA COMMUNE DE LA TRINITE	8
1. UN CONTEXTE INTERNATIONAL INSTABLE	8
2. LE CONTEXTE NATIONAL ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025	8
3. L'IMPACT DE LA LOI DE FINANCES 2026 SUR LES COLLECTIVITES LOCALES.	9
2. PORTRAIT SYNTHETIQUE DE LA COMMUNE	11
1. LA POPULATION DE LA TRINITE PASSE AU-DESSUS DE 10 500 HABITANTS	11
2. LA PRESERVATION DES EQUILIBRES DE LOGEMENT	11
3. L'EMPLOI ET LA MOBILITE CHEZ LES TRINITAIRES	14

DEUXIEME PARTIE : UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT STABLE 15

1. UNE GESTION MAITRISEE DE LA TRESORERIE	17
1. UNE TRESORERIE QUI CONSOLIDE LA CAPACITE A FAIRE DE LA TRINITE	17
2. POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DES ECONOMIES DE GESTION	17
3. RENFORCER LA GESTION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX	18
2. UNE GESTION RIGOREUSE DES DEPENSES ET DES RECETTES	19
4. DES DEPENSES EN BAISSSE	19
5. DES CHARGES A CARACTERE GENERAL ET DES CHARGES DE PERSONNEL EN BAISSSE DANS UN CONTEXTE DE CONSOLIDATION DES SERVICES AUX USAGERS	19
6. UNE MAITRISE DES DEPENSES DE PERSONNEL AVEC UNE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET COMPETENCES OPTIMISEE	20
7. DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	20
8. LE BUDGET ANNEXE DES CAVEAUX	20
3. UNE SITUATION STABILISEE DU PERSONNEL COMMUNAL	21
1. CONSOLIDER L'ADMINISTRATION COMMUNALE A PERIMETRE CONSTANT	21
2. UNE REPARTITION EQUILIBREE ENTRE CATEGORIES D'EMPLOI	21
4. CONSOLIDER LES AVANTAGES SOCIAUX ACCORDES AUX AGENTS	22

TROISIEME PARTIE : INVESTIR POUR UN AVENIR SEREIN 23

1. LA COMMUNE POURSUIT L'ASSAINISSEMENT DE SA DETTE	25
1. LES CHARGES D'INTERETS ET LA DETTE	25
2. UNE APPROCHE PLURIANNUELLE ET PLANIFIEE DU DESENDETTEMENT	25
2. UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT QUI CONSOLIDE UN AVENIR SEREIN	25
1. L'EDUCATION ET LA CULTURE : INVESTIR POUR L'AVENIR	25
2. DES PROJETS TRES FORTEMENT SOUTENUS ET SUBVENTIONNES	25

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL1_ROB26-DE

Rapport d'orientations budgétaires et débat d'orientations budgétaires : quelles sont les règles ?

Sont rappelées ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat d'orientations budgétaires.

Le budget vert

- L'article 191 de la loi de finances pour 2024 introduit une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique. Cette annexe permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement et, ainsi, de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.
- Le décret du 16 juillet 2024 précise les modalités d'application de l'article 191.


Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

Principaux arrêts de jurisprudence

- Le budget primitif d'une commune ne peut être adopté sans qu'un débat d'orientations budgétaires n'ait été organisé (TA Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay-le-Fleury).
- Le débat d'orientations budgétaires ne peut intervenir le soir-même dans une séance précédant l'adoption du budget communal (TA Montpellier, 5 novembre 1997, syndicat de gestion du collège de Florensac).
- Le débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'une mesure préparatoire au vote du budget de la commune et ne donne pas lieu à un vote. Il ne peut être qualifié d'affaire soumise à délibération au sens de l'article L.2121-12 du CGCT (CAA Marseille, 22 mars 2012, commune de Roquefort-les-Pins).
- Le rapport d'orientations budgétaires doit être suffisamment précis et détaillé. Ainsi, un document intitulé « rapport » ne comportant que quelques considérations générales sur les nouvelles charges imposées aux communes par des mesures gouvernementales et sur la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale ne peut être assimilé à une note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du CGCT (TA Nice, 10 novembre 2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de la Valette du Var).

PREMIERE PARTIE : LA MAITRISE BUDGETAIRE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le 
ID : 006-210601498-20260410-DEL1_ROB26-DE

1. Contexte, analyse synthétique de la situation et impacts pour la commune de La Trinité

1. Un contexte international instable

Le contexte international reste marqué par des guerres, une instabilité durable et une fragilisation des alliances historiques, tant au niveau des relations transatlantiques qu'au niveau européen. Ces facteurs continuent d'alimenter un climat d'incertitude pesant sur l'activité économique globale, ralentissant les investissements et rendant difficiles les projections d'avenir.

Les marchés de l'énergie et des matières premières restent à des niveaux impactant les collectivités et générateurs d'incertitudes. Cette situation maintient une pression structurelle sur les coûts de fonctionnement, notamment en matière énergétique, avec des incidences directes sur les budgets des collectivités locales.

Sur le plan monétaire, les politiques de lutte contre l'inflation pratiquées par les banques centrales ont conduit à une hausse des taux d'intérêts puis à un encadrement des baisses amorcées, notamment pour les particuliers. Ces conditions de financement plus restrictives impliquent des investissements ciblés pour les acteurs publics, y compris les communes, dans un contexte incertain et fragile.

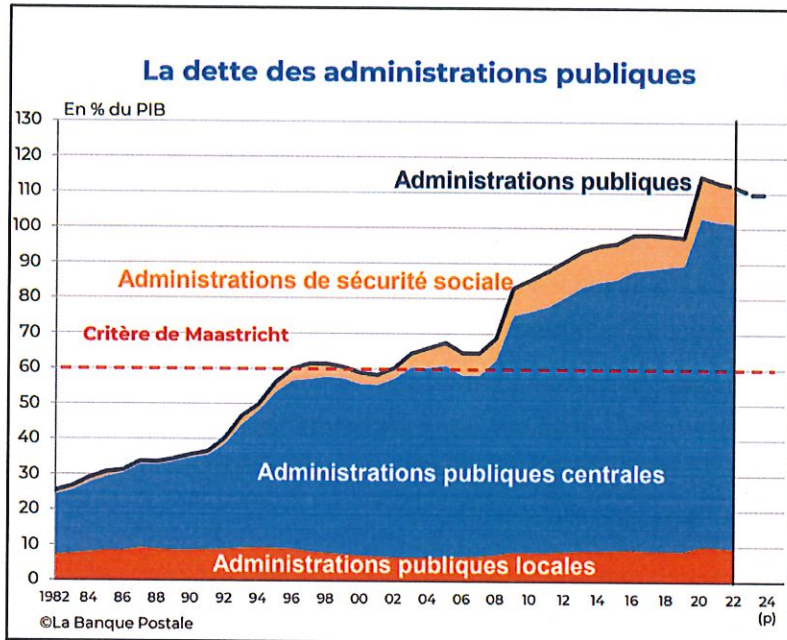
Les opérations ciblées en conformité avec les engagements internationaux de la France en matière de transition écologique, se traduisent, pour les communes, par la nécessité d'investissements importants en faveur de la rénovation énergétique du patrimoine, les écoles par exemple, mais aussi des mobilités durables, comme la ligne 5 du tramway au niveau métropolitain. Selon l'OCDE, la croissance en France en 2026 devrait s'établir à 1%, celle de l'Union Européenne à 1,5% et celle du monde à 3%. L'inflation en France devrait s'établir à 1,5%, celle de l'Union Européenne à 2% et celle du monde à 3,2%. Ces indicateurs prévisionnels invitent à une forme de prudence sur les budgets de fonctionnement afin de maintenir des marges de manœuvre pour investir et entretenir le patrimoine.

2. Le contexte national et le projet de Loi de Finances 2025

Au niveau national, la situation économique reste caractérisée par une croissance modérée et un ralentissement de l'activité, dans un contexte de désinflation progressive. Toutefois, le niveau général des prix demeure supérieur à celui observé avant la période de crise, générant des tensions persistantes sur les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales. La loi de finances s'inscrit dans un objectif de maîtrise des finances publiques et de redressement progressif des comptes de l'État, dans un contexte de déficit et de dette publics élevés. Elle fixe un cadre budgétaire contraint, qui se traduit par une vigilance accrue sur l'évolution de la dépense publique locale. Pour les communes, la loi de finances se caractérise notamment par :

- une stabilité globale des concours financiers de l'État, en particulier de la dotation globale de fonctionnement, avec des mécanismes de redistribution interne qui peuvent néanmoins générer des évolutions différenciées selon les territoires et une baisse pour la commune de La Trinité ;

- le maintien ou l'adaptation de dispositifs de soutien ciblés, notamment en faveur de l'investissement local, de la transition écologique ou de la solidarité territoriale, souvent sous forme d'appels à projets ou de subventions conditionnées ;
- l'absence de compensation intégrale de certaines charges nouvelles, en particulier celles liées à l'évolution de la masse salariale (revalorisations indiciaires, mesures catégorielles, inflation sur les prestations).



- Il faut noter toutefois la répartition inégale de la dette des administrations publiques, celle des collectivités locales restant assez stable.

3. L'impact de la Loi de Finances 2026 sur les collectivités locales

Dans ce contexte international et national, et au regard des orientations définies par la loi de finances, la commune est appelée à faire preuve de prudence et d'anticipation dans la définition de sa stratégie budgétaire. Le rapport d'orientations budgétaires doit ainsi permettre :

- d'analyser l'évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses dans un environnement incertain ;
- de garantir la soutenabilité financière de la commune sur le moyen terme ;
- de préserver la capacité d'investissement, indispensable au maintien et à l'amélioration des équipements et services publics locaux ;
- de concilier la maîtrise des équilibres budgétaires avec les attentes croissantes des habitants en matière de qualité de service, de transition écologique et de solidarité.

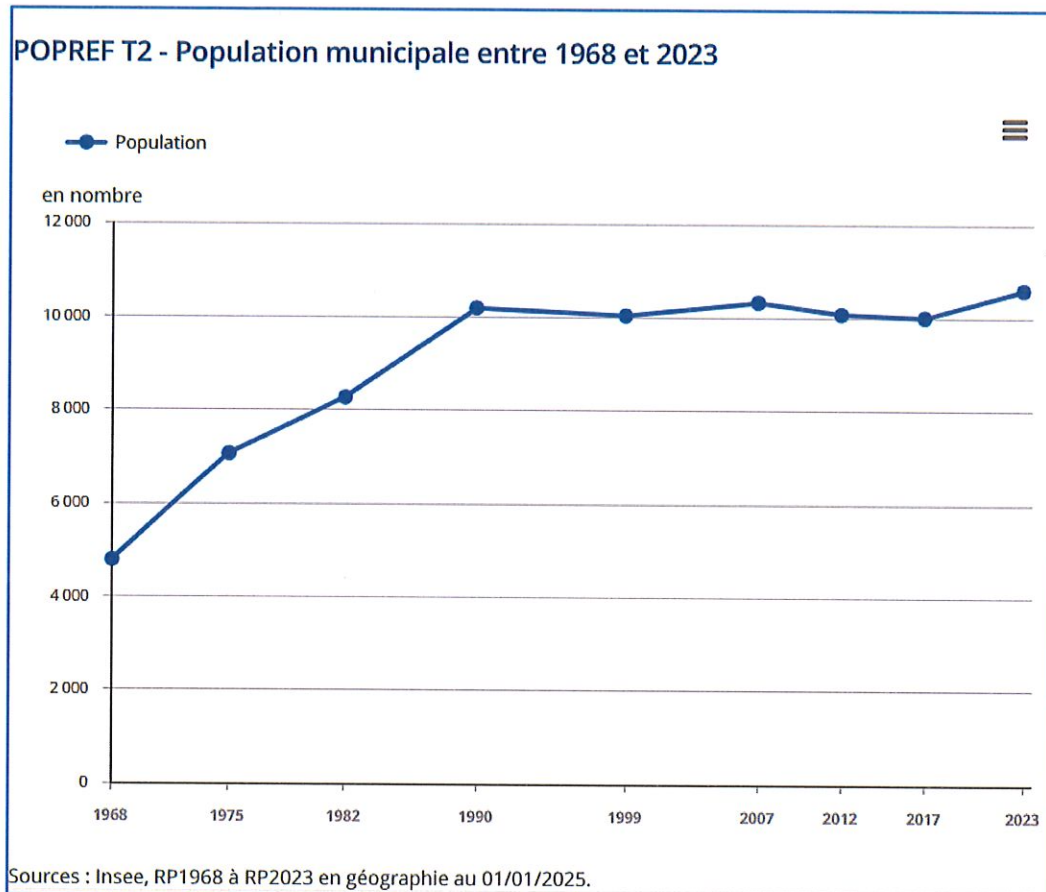
L'orientation principale déterminée pour la commune de La Trinité est d'opter pour une maîtrise budgétaire afin de préserver un avenir serein. Cette maîtrise budgétaire s'articule sur trois axes fondamentaux :

1. le gel de la fiscalité locale afin de préserver les contributeurs propriétaires (taxe foncière inchangée) et l'évolution de la tarification des services publics locaux en fonction du coût de ces services,
2. la modération des dépenses qui passe par un sérieux budgétaire sur le fonctionnement grâce à l'optimisation de la gestion du personnel municipal (non remplacement systématique des départs à la retraite, réorganisation ciblée pour améliorer les services publics), diminution des charges de fonctionnement grâce aux investissements en matière énergétique,
3. des investissements ciblés, planifiés et financés par des subventions dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, sur les salles de quartiers et lieux publics de la Cité du soleil, La Plana, Laghet et les Hautes Vignes, la poursuite des investissements dans les écoles et la finalisation de La Stella et de ses abords.

2. Portrait synthétique de la commune

1. La population de La Trinité passe au-dessus de 10 500 habitants

La population trinitaire retenue au 1^{er} janvier 2026 est celle comptabilisée au 31 décembre 2023. Elle s'élève à 10 604 personnes contre 10 017 personnes en 2017. Il faut noter que la méthodologie de calcul de la population s'observe sur 5 ans. Elle se stabilise au-dessus de 10 500 habitants à un niveau historiquement élevé. Ce niveau témoigne aussi de la rigueur déployée pour les recensements afin d'avoir des données fiables.



11

L'attractivité de la ville permet de maintenir le nombre d'habitants et l'équilibre dans les écoles car le nombre d'enfants par logement diminue en raison de la démultiplication des décohabitations (familles monoparentales, baisse de la natalité), un phénomène qui s'observe sur la commune.

2. La préservation des équilibres de logement

La suppression de la carence SRU en 2024

La commune n'est plus sous tutelle de l'Etat en matière de logement social. Après plusieurs années de travail depuis 2020 et d'initiatives raisonnées en matière de logement, l'Etat a considéré que la commune travaillait désormais dans le bon sens et le Préfet a pris un arrêté en date du 29 décembre 2023 pour lever la carence. Cette dimension sera réinterrogée en 2026, notamment dans un contexte de risques environnementaux accrus.



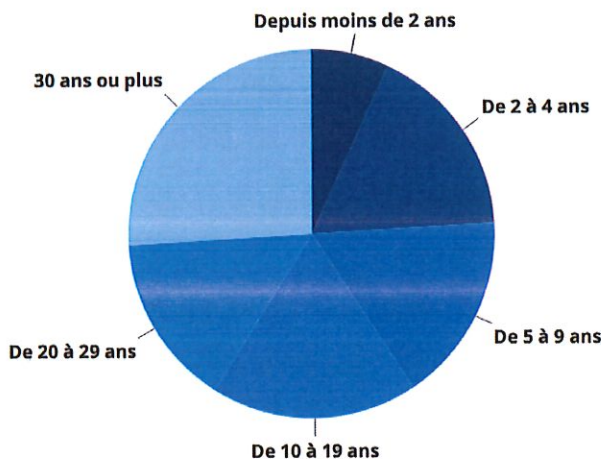
Pour ce faire, la commune a notamment déployé une convention d'intermédiation locative pour permettre à des propriétaires bailleurs de conventionner leur logement tout en maintenant les locataires existants à des loyers inférieurs mais en bénéficiant d'avantages fiscaux significatifs.

La commune a par ailleurs poursuivi le travail engagé sur la DUP de la Gare et a assuré une veille foncière active avec l'établissement public foncier régional afin d'agir de manière stratégique, planifiée, et d'assurer ainsi la préservation des équilibres démographiques trinitaires.

La commune qui a retrouvé sa souveraineté en matière de logement et de préemption n'est plus redevable de la sur-pénalité SRU, ce qui représentait 120 000 euros. Le nombre de logements sociaux à La Trinité s'élève à 739, soit 9 logements de plus qu'en 2024, et la ville est désormais impactée par des contraintes en matière de risques majeurs sur plus de 50% de son territoire constructible.

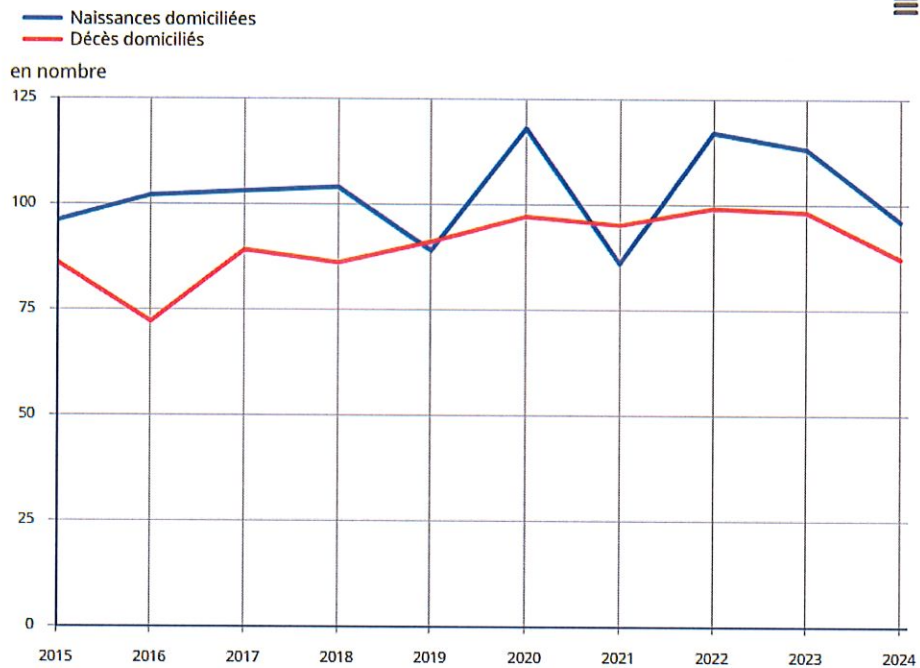
LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2022

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2022



Source : Insee, RP2022 exploitation principale, géographie au 01/01/2025.

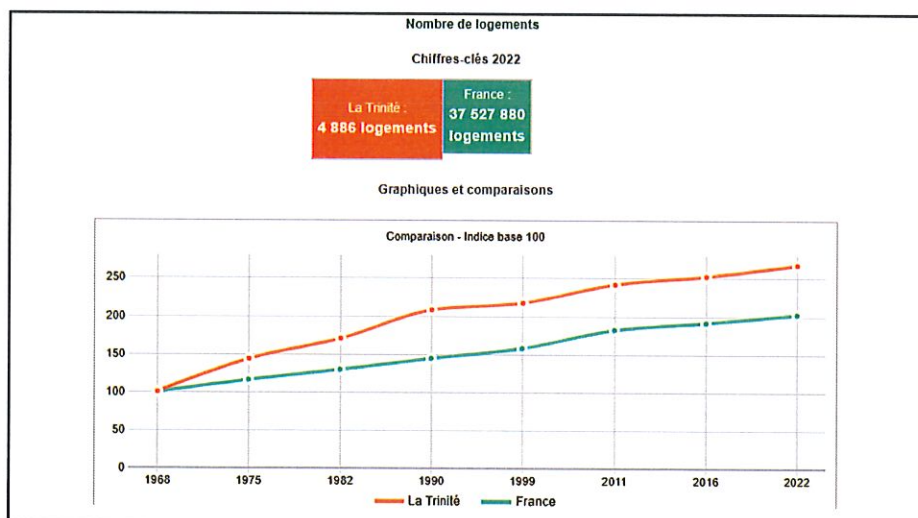
RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2025.

Portrait synthétique du logement sur la commune

La construction des logements bénéficie essentiellement aux Trinitaires. La « décohabitation » explique en grande partie que le nombre d'habitants par logement diminue pour s'établir à 2,095 par logement. Cette statistique reste inchangée par rapport à 2022.

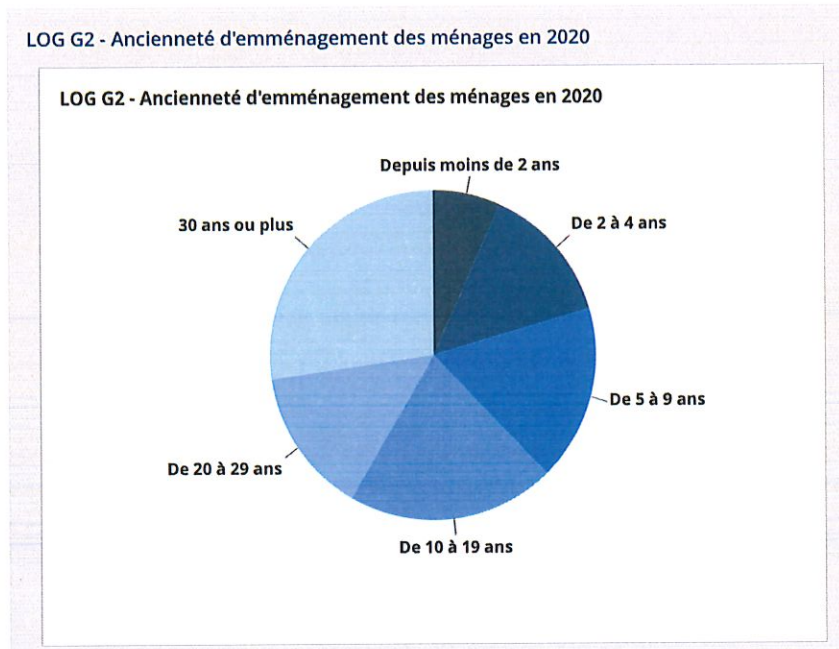


Sur les 50 dernières années, le nombre de résidences principales a progressé plus vite à La Trinité que dans le reste de la France, ce qui explique que celui-ci s'établisse désormais à 91,1 % des logements, soit 10 % au-dessus de la moyenne en France et 20 % au-dessus de celui de Nice (72,2 % en 2019). Le nombre de logements vacants à La Trinité est 20 % inférieur à la moyenne nationale et représente moins de la moitié du taux niçois (14 %).



Ces éléments sont de nature à renforcer les obligations auxquelles la commune est soumise en matière de services quotidiens à rendre aux usagers et expliquent la rareté des logements dans la commune, logements essentiellement occupés par des actifs.

La commune de La Trinité est attractive pour les jeunes ménages actifs avec enfants, ce qui implique pour la commune de travailler sur la carte scolaire afin d'anticiper les flux à venir.



3. L'emploi et la mobilité chez les Trinitaires

La commune compte 30 % de sa population en emploi salarié, dont une part non négligeable (20 % des emplois salariés) sur des emplois relevant du secteur industriel et de la construction. **Une représentation plus importante que la moyenne départementale des professions industrielles et de la construction**

Postes salariés par secteur d'activité agrégé et taille d'établissement fin 2021

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
Ensemble	2 919	100,0	778	2 141
Agriculture, sylviculture et pêche	3	0,1	3	0
Industrie	244	8,4	64	180
Construction	339	11,6	109	230
Commerce, transports, services divers	1 881	64,4	508	1 373
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	1 176	40,3	217	959
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	452	15,5	94	358

L'embellissement des entrées de ville avec la réalisation des pistes cyclables ont été une opportunité de sécurisation des axes principaux de la ville et fait émerger avec un succès grandissant de fréquentation un nouveau mode de transport, complémentaire, sécurisé et respectueux de la qualité de l'air.

DEUXIEME PARTIE : UN BUDGET DE FONCTIONNEMENT STABLE

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 006-210601498-20260410-DEL1_ROB26-DE

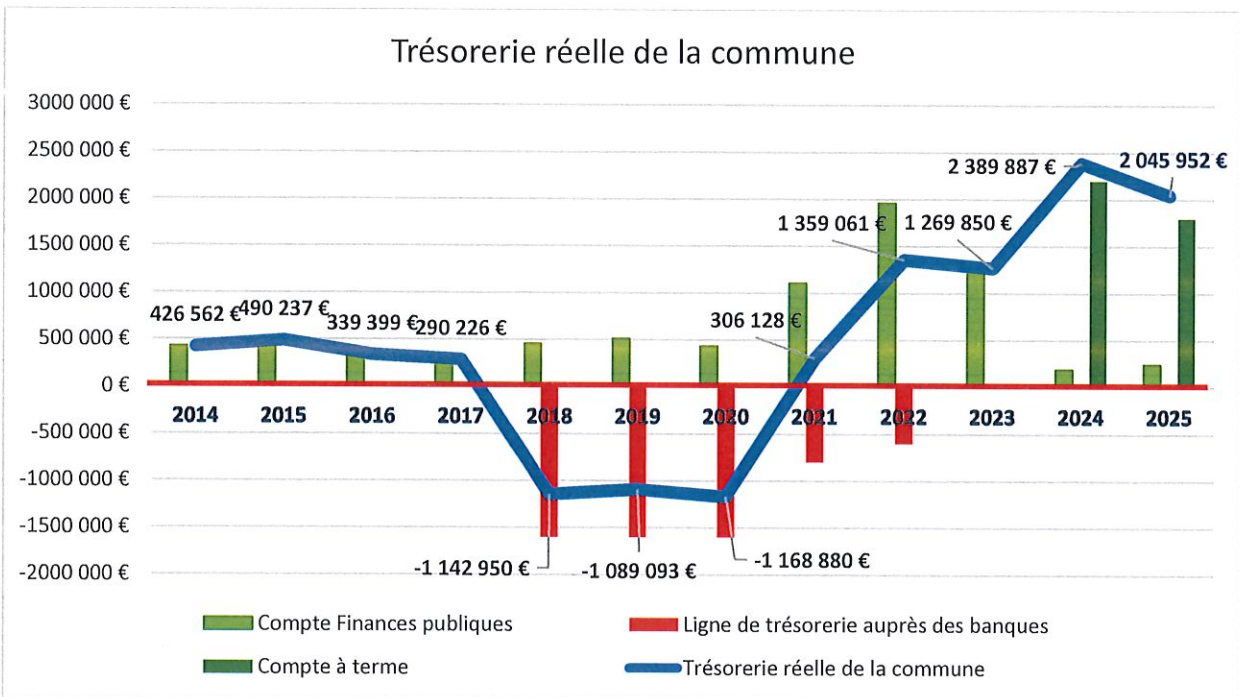


1. Une gestion maîtrisée de la trésorerie

1. Une trésorerie qui consolide la capacité à faire de La Trinité

L'amélioration continue de la trésorerie de la commune consolide idéalement la trajectoire de la ville de La Trinité. Les efforts de gestion cumulés depuis 2020 ont permis de rembourser progressivement et intégralement la ligne de trésorerie et de reconstituer une trésorerie positive en 2023. La gestion dynamique de la trésorerie permet à la collectivité de mener à bien et de façon sereine son exécution budgétaire, qu'elle relève du fonctionnement courant ou des grands investissements faits dans les écoles ou pour La Stella.

Le volume des comptes à terme a augmenté en 2024, consolidant d'autant la trésorerie et la capacité à faire de la commune. Cette stabilité entérine la gestion sereine et planifiée déployée depuis 2020 et ouvre un champ des possibles important à la Ville malgré le contexte budgétaire national et international fragilisé. En 2025 et 2026, la trésorerie sera naturellement mise à contribution afin de mener à bien les investissements municipaux.



La trésorerie réelle de la commune (ligne bleue) se maintient très positive au-delà de 2 millions d'euros. La gestion dynamique de cette trésorerie permet à la commune d'avoir des délais de paiement pour ses fournisseurs en deçà de 10 jours et de planifier avec sérénité ses investissements dans les écoles et ses bâtiments communaux.

Cette gestion et ses résultats ont permis à la commune de passer en 2025 un partenariat en contrôle allégé de sa comptabilité avec la direction départementale des finances publiques, ce qui est une reconnaissance du sérieux et de la rigueur de gestion par le Trésor Public.

2. Poursuivre la dynamique des économies de gestion

Toutes les reprises de compétence sont désormais intégrées en année pleine au budget de la commune. Les choix budgétaires pour renforcer l'opérationnel, la mutualisation des fonctions support, les gains obtenus par les choix

de gestion équilibrés entre internalisation de certaines compétences et rationalisation des deniers publics par des mises en concurrence systématiques opérées depuis 2021, génèrent un effet positif en année pleine en 2025.

Cette situation explique que les orientations budgétaires de la commune soient à la stabilité et que les budgets de charges à caractère général et ressources humaines (011 et 012) diminuent.

La commune poursuit sa démarche de consolidation d'une trajectoire saine en la matière :

Suppression de charges de fonctionnement grâce aux investissements passés (acquisition de véhicules loués, acquisition de locaux loués, etc...), non remplacement de certains départs à la retraite, optimisation des achats publics, gains de fonctionnement en énergie, optimisation des recettes de subvention, modération des achats de prestation de service, voilà autant d'initiatives pour rationaliser les dépenses.

3. Renforcer la gestion des établissements publics communaux

La stratégie communale est de renforcer la gestion des établissements publics communaux qui reposent tous sur les mêmes principes : une gestion opérationnelle déconcentrée afin de donner plus de fluidité et d'agilité en proximité des services aux usagers et une mutualisation intégrale de toutes les fonctions support entre la ville et les établissements communaux afin de réaliser des économies d'échelle. Cette stratégie concerne donc le Centre Communal d'Action Sociale, l'établissement public local STELLAE, la Caisse des écoles et le SIVU La Plana. A l'instar du SIVU La Plana, et dans un souci de cohérence et de transparence budgétaire et comptable, il peut être envisagé de rendre les établissements publics communaux, 100% administrés par la commune, propriétaires des biens qu'ils utilisent.



2. Une gestion rigoureuse des dépenses et des recettes

4. Des dépenses en baisse

19

Les reprises de compétences de l’animation, la petite enfance, les sports et la jeunesse ont été intégralement absorbées en année pleine dans les charges de gestion. Ces dépenses sont à la baisse en 2025 en raison de la démarche de rationalisation engagée avec les reprises de compétence d’une part et la stratégie communale de lisibilité des actions culturelles, éducatives et sociales au travers d’établissements publics communaux permettant de diversifier et optimiser les recettes de gestion.

Tant sur les charges à caractère général que sur les dépenses de personnel, le niveau de dépense 2025 se stabilise à la baisse en fonctionnement et la gestion prudente et rigoureuse assure à la commune sa capacité à investir pour de grands équipements.

Pour l’année 2026, cette tendance se confirme et s’accroît. Cette rigueur de gestion est la clé de voute de la capacité de la commune à investir et soutenir son plan pluriannuel d’investissement ambitieux. L’année 2026 sera donc marquée par une exigence en matière de dépenses de fonctionnement, un renforcement de la stratégie de satellisation ainsi que la poursuite des grands investissements et de l’entretien du patrimoine communal.

Comparaison des budgets prévisionnels 2024, 2025 et 2026						
	BP 2024 (en M€ d'euros)	Part des dépenses globales	BP 2025 (en M€ d'euros)	Part des dépenses globales	BP 2026 (en M€ d'euros)	Part des dépenses globales
Charges à caractère général	3,16 M€	15 %	3,16 M€	14,1 %	3,05 M€	13.8 %
Dépenses de personnel	12,24 M€	58.2 %	11,94 M€	53.3 %	11,62 M€	52.8 %
Dépenses globales	21,04 M€		22.4 M€		22 M€	

5. Des charges à caractère général et des charges de personnel en baisse dans un contexte de consolidation des services aux usagers

Le tableau ci-dessus représente l’évolution entre les budgets prévisionnels 2024, 2025 et 2026. Les budgets sont construits en l’état actuel de connaissance des mesures gouvernementales. Les dépenses ciblées diminuent sensiblement en valeur absolue et baissent en valeur relative. C’est le fruit de la stratégie communale de mutualisation interne mise en place qui vise à réorganiser les services et faire des économies tendancielle de gestion. Ces efforts continueront de produire des effets positifs dans les années à venir.

La commune consolide ses services publics, sa capacité d’agir et réalise en même temps des économies budgétaires. C’est aussi le résultat des retombées quant à la stratégie d’investissement qui permet des économies d’énergie

grâce aux investissements environnementaux de rénovation du patrimoine mais aussi à une optimisation des amortissements du patrimoine.

6. Une maîtrise des dépenses de personnel avec une gestion prévisionnelle des emplois et compétences optimisée

Les dépenses de personnel progressent théoriquement naturellement de 3% par an à cause du phénomène « Glissement Vieillesse Technicité ». A cela, il faut ajouter que la rémunération de 40 % des agents de la commune est indexée à l'inflation. La commune est désormais entrée dans une phase de baisse de ses dépenses en la matière grâce à sa stratégie pluriannuelle de renforcement des établissements publics communaux et le remplacement au cas par cas des agents qui partent à la retraite.

20

Il faut préciser que les dépenses de personnel ont progressé moins vite que les recettes récupérées du fait des reprises de compétences, ce qui a contribué à améliorer l'équilibre global du budget communal. En effet, la ville a fait l'économie de fonctions supports supplémentaires pour gérer ces nouvelles compétences, ce qui a produit des marges de manœuvre excédentaires importantes, pour partie redéployées sur les services publics opérationnels. Le tableau des effectifs se stabilise autour de 300 agents.

7. Des recettes de fonctionnement consolidées

Les recettes de fonctionnement de la commune sont stables et consolidées sur 2026, comme en 2025. Cette stabilisation s'appuie sur une évolution maîtrisée des tarifs des services publics locaux et la poursuite du gel de la taxe sur le foncier bâti pour la 4^{ème} année consécutive après la baisse de 10% de 2022.

Ces recettes en légère progression s'expliquent aussi par un effort continu et soutenu en matière d'optimisation des subventions de fonctionnement.

8. Le budget annexe des caveaux

Le budget annexe cimetière 2026 s'élèvera en fonctionnement à 170 000 €, avec une charge RH de 0,5 ETP et des frais relatifs à l'entretien des caveaux et à l'autofinancement. Ce budget est équilibré avec la vente des caveaux. Il faut noter que la commune envisage de réaliser une extension d'une trentaine de caveaux du cimetière communal.

3. Une situation stabilisée du personnel communal

1. Consolider l'administration communale à périmètre constant

La collectivité comprenait 331 agents au 31 décembre 2024, y compris les vacataires. Ce volume a été renforcé en cours d'année, notamment afin de pourvoir des postes transférés vacants sur des fonctions réglementaires en matière de petite enfance. La ville a poursuivi cet effort en 2025 afin de diminuer le nombre de contractuels.

Effectifs

➔ **331 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 163 fonctionnaires
- > 80 contractuels permanents
- > 88 contractuels non permanents



➔ **2 contractuels permanents en CDI**

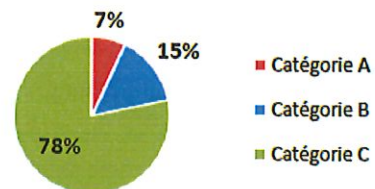
➔ **Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité**

2. Une répartition équilibrée entre catégories d'emploi

La commune poursuit sa dynamique de soutien aux agents passant les concours de la fonction publique et le renforcement de l'encadrement intermédiaire. Cette démarche s'est traduite par une forte implication des agents inscrits aux concours de catégorie C+, B et A, puisque près d'une vingtaine d'agents se sont inscrits en 2025 avec plusieurs réussites aux concours qui ont donné lieu à des nominations.

➔ Répartition des agents par catégorie

En nombre d'agents, la commune s'est désormais stabilisée après toutes les reprises de compétences avec un tableau des effectifs à 315 agents en moyenne.



La démarche de promotion au mérite républicain initiée avec l'accompagnement interne et le soutien apporté aux agents à la réussite des concours contribue à une plus grande efficacité professionnelle.

Cela se traduit notamment par la multiplication par 3 du nombre de jours de formation des agents, que cela soit en matière de sécurité et santé au travail, de professionnalisation mais aussi d'une meilleure compréhension des enjeux liés à la Laïcité et à l'égalité entre les Femmes et les Hommes.

Équivalent temps plein rémunéré

➔ **252,30 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024**

- > 152,09 fonctionnaires
- > 81,44 contractuels permanents
- > 18,77 contractuels non permanents

459 186 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	16,80 ETPR
Catégorie B	32,67 ETPR
Catégorie C	184,06 ETPR

4. Consolider les avantages sociaux accordés aux agents

La commune poursuit son plan de soutien au pouvoir d'achat des agents municipaux :

- Le montant des tickets restaurant est désormais de 9,10€ par ticket avec une participation majorée pour la commune.
- La participation à la mutuelle est maintenue.
- La participation à la prévoyance a été grandement renforcée avec la mise en place d'un contrat collectif généralisé pour tous les agents au 1^{er} janvier 2027

TROISIEME PARTIE : INVESTIR POUR UN AVENIR SEREIN

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL1_ROB26-DE

1. La commune poursuit l'assainissement de sa dette

1. Les charges d'intérêts et la dette

La structure de la dette de la commune a été assainie entre 2020 et 2026 avec une diminution globale de l'endettement et une renégociation des taux d'intérêt. Sur les années 2026 et 2027, la commune poursuivra de façon mesurée sa dynamique de désendettement tout en soutenant les investissements dans les écoles et la finalisation de La Stella qui a bénéficié de multiples subventions. La ville remboursera encore cette année 1,7 millions d'euros de dette consolidée et versera 500 000 euros d'intérêts, un montant relativement stable.

25

2. Une approche pluriannuelle et planifiée du désendettement

La dette représente 80% du budget communal et l'annuité de désendettement oscille depuis plusieurs années entre 6 et 8 ans, ce qui est très raisonnable pour la strate communale. Les investissements dans les écoles et les bâtiments communaux sont générateurs d'économies budgétaires de fonctionnement.

2. Une programmation pluriannuelle d'investissement qui consolide un avenir serein

1. L'Education et la Culture : investir pour l'avenir

Les investissements communaux sont de nature à enrichir le patrimoine et améliorer durablement la qualité de vie et les finances communales. En effet, les réalisations contribuent à diminuer les charges de gestion, à améliorer la qualité de l'air et la vie quotidienne des Trinitaires. En 2026, les investissements prévus se poursuivent aux environs de 10 millions d'euros après le pic d'investissement de 2025. Ils se portent notamment sur :

- l'investissement finalisé pour La Stella et ses abords,
- la modernisation et la rénovation thermique des écoles après la réalisation de l'îlot Lepeltier,
- La finalisation de la rénovation thermique de la crèche,
- les études pour la rénovation des salles communales de la Cité du Soleil et de La Plana et la préfiguration des travaux à venir,
- les travaux dans les écoles et la poursuite de la remise à niveau des bâtiments publics,
- l'amélioration du dispositif de vidéo protection et des équipements de sécurité de la police,
- la consolidation ciblée de la flotte automobile et notamment de minibus électriques.

2. Des projets très fortement soutenus et subventionnés

Les subventions obtenues permettent de soutenir le budget d'investissement 2026. En effet, ce sont plus de 2 millions d'euros de subventions qui seront versés à la commune en 2026 conformément aux notifications reçues. Ces subventions permettent d'avoir un équilibre serein de la section d'investissement.